

PROGRAMME DE FORMATION

Port du harnais

Utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Référence : HAUT.HARNAIS

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Port du harnais : utiliser en sécurité les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur sont des EPI de catégorie III : leur utilisation requiert une formation adéquate, renouvelée aussi souvent que nécessaire et comportant un entraînement au port de l'équipement (articles R.4323-104 à R.4323-106 du Code du travail). Cette formation répond également aux exigences du décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif aux travaux temporaires en hauteur.

Elle est destinée aux personnels utilisant un harnais lorsque les protections collectives ne peuvent être mises en œuvre.

3. PUBLIC VISÉ

Tout personnel devant utiliser un harnais antichute dans le cadre de son activité : maintenance, BTP, couverture, travaux sur toitures, pylônes ou structures, conduite de PEMP.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français.
- Être reconnu apte médicalement au travail en hauteur.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le cadre réglementaire de l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur ;
- Identifier les composants d'un système d'arrêt de chute : harnais, systèmes de liaison, connecteurs, ancrages ;
- Vérifier l'état de son équipement avant chaque utilisation et détecter les anomalies ;
- Régler et porter correctement le harnais ; s'ancrer en tenant compte du facteur de chute et du tirant d'air ;
- Se déplacer et se positionner en sécurité en situation de travail en hauteur ;
- Identifier les conduites à tenir en cas de chute et les risques de la suspension prolongée (syndrome du harnais).

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Délai moyen d'accès : 2 à 4 semaines.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise, sous réserve d'une structure d'évolution en hauteur adaptée aux exercices.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports réglementaires et techniques, analyse des situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations puis entraînement individuel au port du harnais, conformément à l'article R.4323-106 du Code du travail.
- Moyens : diaporama, documentation réglementaire et INRS, harnais (EN 361), longues et absorbeurs (EN 354 / EN 355), antichutes mobiles et à rappel automatique, connecteurs, points d'ancrage (EN 795), structure d'évolution, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices, quiz, mises en situation.
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de compétences « Port du harnais — utilisateur ».
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Accueil des stagiaires, présentation du formateur, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Tour de table, recueil des attentes et évaluation de positionnement.

Module 1 — Cadre réglementaire et risques

- Risque de chute de hauteur : mécanismes et conséquences.
- EPI de catégorie III : obligations de formation et d'entraînement (R.4323-104 à R.4323-106).
- Priorité aux protections collectives ; cas de recours aux EPI.

Module 2 — Le système d'arrêt de chute

- Harnais, longes, absorbeurs d'énergie, antichutes, connecteurs : rôles et normes associées.
- Points d'ancrage et lignes de vie ; facteur de chute et tirant d'air.
- Vérifications avant utilisation, entretien, stockage, durée de vie et mise au rebut.

Module 3 — Entraînement pratique au port du harnais

- Réglage et ajustement du harnais ; auto-contrôle et contrôle croisé.
- Mise en œuvre des systèmes de retenue, de maintien au poste et d'arrêt de chute.
- Déplacements et positionnement sur structure d'évolution.
- Conduite à tenir en cas de chute ; syndrome du harnais et organisation du secours.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique en situation.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour maintenir la maîtrise du port de l'équipement (R.4323-106). Elle est complémentaire de la formation « Travail en hauteur », qui traite plus largement des moyens de protection collective.

14.1 — Validation

Attestation de compétences « Port du harnais — utilisateur » et certificat de réalisation. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune.

14.3 — Passerelle

Vers les formations « Travail en hauteur », « Échafaudage roulant », « Échafaudage fixe » ou travaux sur cordes.

14.4 — Suite de parcours

Travail en hauteur, PEMP R.486, montage d'échafaudages, entraînement périodique au port du harnais.